

Conseil Communautaire

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Séance du 17 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Martin d'Heuille, sous la présidence de Huguette JUDAS, Présidente.

La séance est ouverte à 18h35

Membres présents : *M. Jean-Pierre APERS, Mme Dany ARGOUD-RABEH, Mme Danielle AUDUGE, Mme Michèle BRIDOUX, M. Guy BERTRAND, M. Daniel CHALENCON, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Jean-Luc CLEAU, Mme Marie-Jeanne DAUBRENET, Mme Valérie DELONG, M. André DEMARES, M. Daniel GOBET, M. Eric GUYOT, Mme Huguette JUDAS, Mme Nathalie LEBAS, Mme Nicole MAURY, M. Jacques MERCIER, M. Rémy PASQUET, M. Patrick REGNAULT, M. Roger RIGAUD, Mme Isabelle THILLIER, Mme Annie VAILLANT*

Absents excusés : *Mme Nathalie JOLY pouvoir donné à Mme Michèle BRIDOUX
M. Christophe MAGNIEN*

Secrétaire de séance : *Annie VAILLANT*

La Présidente accueille M. Lebras, Président du Pays Nevers Sud Nivernais et M. Clarisse, Directeur du Pays, venus présenter le point 3.

L'Ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 16 avril 2014
2. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 25 avril 2014
3. Transformation du Pays (PNSN) en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)
4. Rapport annuel 2014 du SPANC
5. AGEDI : désignation d'un délégué
6. Renouvellement du contrat de Benjamin ROUSSEAU (Technicien SPANC)
7. Contrat de Tiphaine GUILLAUME (Animatrice PIT)
8. Renouvellement de l'offre Energie France au Dojo
9. Adhésion de la CCBN pour la piste de compétition BMX au Service Collectif d'Entretien de l'Eclairage Public (SCEEP)
10. Convention de mise à disposition de la piste de compétition de BMX
11. Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
12. Création de la commission d'accessibilité : désignation du responsable et des membres
13. Répartition du FPIC
14. Remboursement par la Mairie de Guérigny des factures liées à l'enfouissement des réseaux de la rue Jean Robin
15. Reprise de la compétence « voirie » par les communes
16. Motion : loyer du Centre Social Intercommunal
17. Questions diverses

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 16 AVRIL 2014

Les corrections apportées par M. Guyot ont été en partie approuvées.

M. Rigaud fait la remarque suivante : page 3, il est mentionné cinq vice-présidents alors qu'il y a six commissions de listées.

Votants « Pour » : 15

Votants « Contre » : 0

Abstentions : 8

Approuvé à la majorité.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 AVRIL 2014

Les remarques suivantes sont faites :

Page 5 : à la l'unanimité (le « la » est en trop)

Page 8 : il faut rajouter au point 9 : « Madame la Présidente indique que le résultat déficitaire du SPANC pourra peut-être entraîner la suppression du poste existant. »

Il est également rappelé que les comptes-rendus des bureaux et des commissions devraient être fait en conseil communautaire.

Votants « Pour » : 15

Votants « Contre » : 1

Abstentions : 7

Approuvé à la majorité.

3) TRANSFORMATION DU PAYS (PNSN) EN PETR (POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL)

MM. Lebras et Clarisse expliquent à l'assemblée la transformation du Pays en PETR. Grâce au PETR, il y aura désormais des missions à la carte. M. Mercier demande s'il y aura un service d'aide et de conseils au montage des dossiers de demandes de subventions européennes ? M. Clarisse lui répond que le Pays propose déjà ce service.

Mme Judas remercie MM. Lebras et Clarisse pour la présentation qui vient d'être faite. Ces derniers quittent la séance.

Mme Delong demande quelles seront les opportunités pour notre territoire ?

Au moment de passer au vote, M. Chateau fait remarquer qu'il ne peut pas y avoir de vote puisque dans l'ordre du jour il n'est pas inscrit « vote de la transformation du Pays (PNSN) en PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) ». Il reproche également qu'il n'y a aucun projet de délibération annexé à l'ordre du jour.

Mme Judas décide alors de ne pas procéder au vote.

4) RAPPORT ANNUEL DU SPANC

Les élus ont reçu au préalable le rapport annuel du SPANC. M. Rigaud demande combien d'installations sont à contrôler sur le territoire ? Il demande également si des pénalités sont appliquées en cas de refus ?

Il lui est répondu que non, à ce jour aucune pénalité n'est appliquée.

Votants « Pour » : 22
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 1

Approuvé à la majorité : *Délibération n° 2014-030*

5) AGEDI : DESIGNATION D'UN DELEGUE

Mme Judas fait part au Conseil communautaire qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner un délégué au Syndicat. Seule Mme Judas est candidate.

Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-031*

6) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BENJAMIN ROUSSEAU (TECHNICIEN SPANC)

Mme Judas propose le renouvellement du contrat de Benjamin Rousseau, technicien au SPANC, du 19 juillet 2014 au 18 juillet 2015, soit une période d'un an.

Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-032*

7) CONTRAT DE TIPHAINE GUILLAUME (ANIMATRICE PIT)

Vu que Mme Guillaume a pu mettre en place le planning des activités de la saison estivale 2014 lors de son stage au sein de la CCBN, son contrat débutera plus tard que les années précédentes, soit le 25 juin 2014. Il se terminera le 13 septembre 2014.

Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-033*

8) RENOUVELLEMENT DE L'OFFRE ENERGIE FRANCE AU DOJO

Le contrat arrivant à échéance le 30 juin 2014, Mme la Présidente propose son renouvellement pour une durée de trois ans.

Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstentions : 0

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-034*

9) ADHESION DE LA CCBN POUR LA PISTE DE COMPETITION BMX AU SERVICE COLLECTIF D'ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (SCEEP)

L'adhésion au SCEEP est nécessaire afin d'assurer l'entretien de l'éclairage public. C'est le même principe que pour les municipalités. La convention est d'une durée de cinq ans. M. Chateau demande s'il faut désigner un représentant auprès du SIEEEN ? La Présidente lui répond qu'Audrey DAIRE, secrétaire-comptable de la CCBN, va se renseigner auprès du Syndicat et le cas échéant, ce représentant sera désigné lors d'un prochain conseil.

*Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstention : 0*

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-035*

10) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA PISTE DE COMPETITION DE BMX

Suite à la réception des travaux le 4 avril 2014, l'homologation le 17 mai 2014 et l'avis favorable de la commission de sécurité le 10 juin 2014, la convention de mise à disposition a pu être établie entre la CCBN et le Club. Elle a été faite sur le modèle de la piste d'initiation et vue par la commission « sport, loisirs environnement ». Le Président de l'ASGU, ainsi que la section BMX ont également donné leur avis. Les dernières modifications ont été faites le matin même par le Vice-Président en charge des sports, M. Mercier.

Vu que les élus n'ont pas reçu la convention en amont, l'assemblée demande à la Présidente que la convention lui soit lue à voix haute. M. Mercier procède alors à la lecture de la convention.

M. Rigaud fait la remarque suivante : en préambule il faut mettre « vu la délibération du 17 juin 2014 » au lieu du 16 avril 2014.

M. Chateau demande à ce que l'article 2 soit revu car l'homologation et la commission ont déjà été faites.

M. Chalencon précise que les clefs du dépôt de déchets verts doivent être mises à disposition de la section BMX les jours de compétition, la sortie de secours étant prévue dans l'enceinte de ce dépôt.

*Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstention : 0*

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-036*

11) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

La CCBN ayant un partenariat avec le Centre Social Intercommunal, Mme Judas propose le renouvellement du contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2014 à 2017. Ainsi, le renouvellement du contrat, permettra de continuer à percevoir les subventions.

*Votants « Pour » : 23
Votants « Contre » : 0
Abstention : 0*

Approuvé à l'unanimité : *Délibération n°2014-037*

12) CREATION DE LA COMMISSION D'ACCESSIBILITE : DESIGNATION DU RESPONSABLE ET DES MEMBRES

La CCBN étant un territoire de plus de 5 000 habitants, il y a obligation de créer une commission « Accessibilité » comme l'avait souligné M. Rigaud lors du précédent conseil. Mme Vaillant, déjà en charge de la commission « Affaires sociales » est nommée responsable de cette commission. Les membres composant cette commission sont :

- *Mme Annie VAILLANT*
- *Mme Huguette JUDAS*
- *M. Jacques MERCIER*
- *M. Rémy PASQUET*
- *Mme Michèle BRIDOUX*
- *Mme Marie-Jeanne DAUBRENET*
- *Mme Valérie DELONG*
- *Mme Nathalie LEBAS*
- *Mme Dany ARGOUD-RABEH*
- *Mme Nicole MAURY*
- *Mme Danielle AUDUGE*
- *Mme Isabelle THILLIER*

Des représentants d'associations telles que l'ADAPEI, la MRGM, l'APN ou encore la maison de retraite pourraient être associés à cette commission.

Approuvé à l'unanimité : Délibération n°2014-038

Avant d'aborder le point 13, Mme Judas lit aux délégués communautaires les courriers reçus par la Préfecture et la Chambre Régionale des Comptes.

M. Chateau informe l'assemblée qu'il a effectivement en 2012 demandé un contrôle. Il explique également que ce sont les restes à réaliser qui sont à l'origine du déficit de 2013.

M. Rigaud demande quel était le montant des dépenses de la piste de compétition de BMX sur l'exercice 2013.

M. Chateau souhaiterait que les tableaux de bord soient renvoyés aux membres de la commission des finances tous les mois.

13) REPARTITION DU FPIC

L'attribution totale du FPIC pour cette année est de 109 000 €. La part CCBN est passée de 23 000 € en 2013 à 35 000 € en 2014. Mme Judas explique que s'il n'y a pas un vote à l'unanimité, chaque commune conservera la part qui lui est allouée. M. Pasquet précise que si la CCBN ne garde pas la totalité de l'enveloppe, la Chambre Régionale des Comptes imposera certainement une hausse de la fiscalité.

Aucun accord n'étant trouvé, c'est la répartition de droit commun qui est appliquée.

14) REMBOURSEMENT PAR LA MAIRIE DE GUERIGNY DES FACTURES LIEES A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE LA RUE JEAN ROBIN

Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux effectués avant le transfert de compétence rue Jean Robin par la Communauté de communes M. Chateau s'était engagé à rembourser la CCBN, c'est pourquoi Mme Judas demande le remboursement des dépenses engagées.

M. Chateau précise que ça sera un fonds de concours puisqu'au moment des travaux c'est la CCBN qui avait la compétence.

M. Rigaud demande ce qu'est un fonds de concours ?

Votants « Pour » : 14
Votants « Contre » : 8
Abstention : 1

Approuvé à la majorité : Délibération n°2014-039

15) REPRISE DE LA COMPETENCE « VOIRIE » PAR LES COMMUNES

Mme Judas précise à M. Chateau que la délibération de la mairie de Guérigny qu'elle a reçue n'a pas été prise à l'unanimité mais à la majorité.

Elle informe qu'un emprunt de 134 000 € est en cours. 235 000 € sont prévus au budget. Ainsi il ne restera plus que 100 000 € de disponibles pour effectuer des travaux de voirie. Cette année, il n'y aura pas de travaux de voirie de réalisés sur Guérigny car en 2013, 64 % du budget a été alloué à cette commune.

M. Chateau demande alors que la compétence revienne aux communes.

M. Pasquet répond qu'il faut qu'il y ait des ressources face aux dépenses.

Mme Delong demande quelles sont les ressources sur la piste de compétition de BMX ?

M. Chalencou explique qu'il y aura des retombées économiques mais que celles-ci seront pour les commerces des territoires alentours. Par exemple pour trois jours de compétition nationale, cela représente une recette de 1 000 000 € (péages, essence, hôtels, restauration, ...)

M. Guyot explique que lorsqu'il était maire et élu à la CC Entre Nièvre et Forêt, il y avait une clé de répartition pour la voirie calculée en fonction du potentiel fiscal des communes.

Mme Judas propose de revoir les statuts et de faire une clé de répartition pour la voirie.

M. Rigaud précise qu'en 2011 il y a eu une clé de répartition de proposée en bureau, mais cela n'a jamais été acté.

Mme la Présidente demande le vote sur la reprise de la compétence « Voirie » par les communes.

Votants « Pour » : 8
Votants « Contre » : 13
Abstention : 2

Approuvé à la majorité : Délibération n°2014-040

16) MOTION : LOYER DU CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

En 2015 un loyer sera demandé pour le siège du CSI. Lors de leur assemblée générale, un déficit a été constaté. Mme la Présidente propose alors une motion contre le loyer du siège du CSI.

M. Chateau explique que c'est la municipalité de Guérigny qui paie tous les frais. De nombreux investissements ont été réalisés pour le chauffage. C'est pourquoi un loyer de 1 200 € par an sera demandé.

M. Chateau, Mme Bridoux, M. Cléau, Mme Delong, M. Demares, M. Guyot, Mme Lebas quittent la séance à 21h10.

M. Mercier explique qu'en commission finances, il a été évoqué les dépenses du Dojo. Le SIVOM paie à la mairie de Guérigny une participation pour les équipements sportifs alors que rien n'est demandé pour le Dojo dont les dépenses de fonctionnement s'élèvent à environ 15 000 €.

Mme la Présidente propose de voter une motion contre l'application d'un loyer pour le siège du CSI.

Votants « Pour » : 15
Votants « Contre » : 0
Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité : Motion n°2014-001

17) QUESTIONS DIVERSES

Mme Judas informe que l'inauguration du PIT aura lieu le samedi 28 juin à 11h et celle du BMX sera le 27 septembre.

Un point sur le bassin versant est fait. Depuis 3 ans une étude est en cours sur la réhabilitation des deux Nièvres. Le coût est de 1,24 € / habitant en 2014. La phase travaux va bientôt commencer ce qui engendrera une hausse de la participation financière. La fourchette basse est estimée à 5,49 € / habitant, soit 32 467,86 € et la fourchette haute est estimée quant à elle à 6,39 € / habitant, soit 37 790,46 €.

La CCBN devra lors d'un prochain conseil se positionner par rapport aux coûts, sachant que l'agence de l'eau a imposé une date butoir.

Mme Judas rappelle que toutes les communes n'ont pas répondu à Audrey pour le calendrier des manifestations.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h25.

Table des Délibérations

Séance du 17 juin 2014

Convocation du 17 juin 2014

- *Délibération n°2014-030 : Rapport annuel du SPANC*
- *Délibération n°2014-031 : Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI*
- *Délibération n°2014-032 : Contrat Technicien du SPANC : Renouvellement*
- *Délibération n°2014-033 : Saison touristique 2014 : Recrutement de l'animateur et indemnités kilométriques*
- *Délibération n°2014-034 : Renouvellement de l'offre Energie France au DOJO*
- *Délibération n°2014-035 : Adhésion de la CCBN au service collectif d'entretien d'éclairage public sur la piste de compétition BMX*
- *Délibération n°2014-036 : Convention de mise à disposition de la piste intercommunale de compétition de BMX*
- *Délibération n°2014-037 : Compétence sociale : contrat « Enfance-Jeunesse » renouvellement du contrat 2014-2017*
- *Délibération n°2014-038 : Création et désignation des membres de la commission « accessibilité » de la CCBN*
- *Délibération n°2014-039 : Remboursement par la Mairie de Guérigny des factures liées à l'enfouissement des réseaux de la rue Jean Robin*
- *Délibération n°2014-040 : Statuts : reprise de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie » par les communes membres*
- *Motion n°2014-001 : Motion : loyer du Centre Social Intercommunal*

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus,

Membres	Signatures	Pouvoirs à
J.P. APERS		
D. ARGOUD-RABEH		
D. AUDUGE		
G. BERTRAND		
M. BRIDOUX		
D.CHALENCON		
J.P.CHATEAU		
J.L. CLEAU		
M.J. DAUBRENET		
V. DELONG		
A.DEMARES		
D.GOBET		
E.GUYOT		
N. JOLY		
H.JUDAS		
N.LEBAS		
C.MAGNIEN		
N. MAURY		
J. MERCIER		
R.PASQUET		
P. REGNAULT		
R. RIGAUD		
I.THILLIER		
A.VAILLANT		